

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'A.F.Q.H

**L'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFQH se tiendra
le samedi 26 janvier 2013 à la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire et au
même endroit.**

HOTEL CAMPANILE LYON CENTRE – GARE PART DIEU FORUM PART DIEU -

1 RUE MAURICE FLANDIN _ 69433 LYON 03

TEL : 04.72.36.31.00 - GPS : 45,761 N-4,863 W

Ordre du jour :

- *Rapport moral*
- *Rapport financier*
- *Montant des cotisations 2013*
- *Elections du Conseil d'Administration.*
- *Projets 2013 :*
 - *Quelle gestion pour le Registre Français du Quarter Horse ?*
 - *Quels partenariats pour les concours QH ?*
 - *Quelle présence dans les salons ; Lyon, Paris, Avignon , etc...*
 - *Quel avenir pour le futurity et le programme d'élevage?*
 - *Quelle éligibilité pour la participation au championnat AFQH ?*
 - *Autres projets*
- *Questions diverses*

Selon les statuts, les adhérents désirant présenter leur candidature au Conseil d'administration doivent se manifester auprès du secrétariat de l'Association **avant le 12 janvier 2013**. Le nombre de places à pourvoir au Conseil est de 6 au maximum (avec un minimum de 3). Les membres sont élus pour 2 ans.

A l'issue de l'Assemblée, le nouveau Conseil d'administration se réunira pour choisir son bureau (Président, Secrétaire, Secrétaire adjoint, Trésorier et Vice Président le cas échéant).

Les points particuliers que vous souhaiteriez entendre traiter peuvent être transmis par courrier au secrétariat de l'association deux semaines avant l'AG.

Dans l'intérêt de la vie de notre association, et afin d'obtenir le quorum permettant les débats, votre présence (ou votre représentation par procuration) est vivement souhaitée. Conformément aux statuts, en cas d'absence, il vous est possible de donner pouvoir de vote à un membre présent à jour de sa cotisation.

L'adhésion « couple » donne droit à 2 voix lors du vote.

L'adhésion « Youth » ou « Individuelle » donne droit à 1 voix.

Les adhésions enregistrées via le site de l'AFQH après le vendredi 25 janvier midi ne pourront être transmises au secrétariat donc ne seront pas éligibles pour le vote de ces assemblées. Les adhésions tardives pourront être reçues juste avant l'assemblée sur place.

Attendant de vous voir nombreux pour débattre de l'avenir et déterminer l'implication de notre association dans la gestion de l'élevage du quarter horse en France.

La Présidente
Michèle Pfender